

Initiatives ministérielles

libéraux participant soit au consortium, soit au lobbying. Est-ce cela que le gouvernement essaie de cacher?

Nous n'avons pas eu de réponse non plus sur la valeur de récupération des travaux accomplis. C'est pourquoi nous voulons savoir quelles autres solutions le gouvernement peut avoir pour régler le problème à Pearson. On a dépensé beaucoup d'argent pour faire des plans, des dessins, des travaux de génie, des recherches sur le trafic-passagers, des négociations avec les usagers, des projets de contrat que le nouvel entrepreneur pourrait honorer. Tout cela représente une valeur considérable, mais, tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir, nous ne saurons pas quelle indemnisation le gouvernement devrait verser pour ces travaux ni ce que le contribuable canadien pourra récupérer.

Le ministre a dit que les contribuables doivent faire face à des compressions et que nous ne devrions pas recourir aux tribunaux, permettant ainsi aux entrepreneurs d'obtenir un règlement généreux. Comme c'est intéressant. N'est-ce pas un magnifique message à lancer aux gens d'affaires?

Le gouvernement libéral a des problèmes de dépenses excessives. Il doit faire des compressions, et il se soucie assez peu que ses mesures soient justes ou normales pourvu qu'il puisse faire de grosses économies et rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre. Voilà où vont se faire les économies.

Je ne tiens pas plus que quiconque à ce que le gouvernement gaspille de l'argent. Nous présentons des propositions financières responsables, et on dirait que le gouvernement ne cherche qu'à jeter l'argent par les fenêtres. Il est curieux qu'il veuille tout à coup se montrer financièrement responsable. Ce qu'il propose n'est pas responsable.

Ce qui doit arriver maintenant, c'est que l'affaire soit de nouveau portée devant le tribunal. Celui-ci déterminera ce qui n'a pas marché dans le processus. Il découvrira s'il s'est commis des irrégularités pendant le processus et fixera l'indemnisation en conséquence.

Si le consortium a fait quelque chose de mal dans le lobbying, cela sera déterminé. Il ne sera pas indemnisé s'il s'est rendu coupable d'actes illégaux ou malhonnêtes. Si le consortium n'a rien à se reprocher, nous ne pouvons pas punir l'entreprise privée parce qu'elle s'en tient aux règles établies par le gouvernement, même si nous n'aimons pas comment fonctionnent ces règles. Si nous agissions ainsi, nous enverrions le message qu'il ne faut pas faire affaire avec le gouvernement. Ce n'est pas le genre de message que nous voulons envoyer.

En ce qui concerne ce qu'il adviendra de ce projet de loi, le gouvernement libéral peut imposer sa dictature absolue au cours des quatre années à venir. Il est évident qu'il peut faire adopter tous les projets de loi qu'il voudra, à condition de maintenir l'ordre parmi ses simples députés. Jusqu'à maintenant, il a réussi à le faire. Nous ne savons pas pendant combien de temps encore il va réussir à le faire. Mais, jusqu'à ce jour, il a réussi à faire voter

les simples députés selon la ligne de parti. Il faut donc supposer que le projet de loi ira à l'autre endroit.

Qu'allons-nous faire? Je vais rencontrer les sénateurs. Je vais leur dire qu'il est très clair que nous voulons un Sénat triple E, mais que tant qu'il ne sera pas modifié il aura quand même un rôle à jouer, soit celui de Chambre de réflexion. Nous travaillons sur ce qu'il nous renverra jusqu'à ce que nous puissions l'améliorer. Nous tenterons de trouver une solution ou une autre façon de ramener cela à la Chambre jusqu'à ce que le gouvernement traite cette question convenablement et équitablement.

• (1635)

Nous n'appuyons pas la motion du gouvernement.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'écoutais très passivement le discours du député jusqu'à ce qu'il prononce le mot dictature. Cela m'a fait sursauter.

M. Silye: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Y a-t-il quorum?

M. Arseneault: Monsieur le Président, je voudrais souligner que le député a certes le droit de demander s'il y a quorum, mais que nombre de mes collègues siègent actuellement en comités. Ils sont éparpillés un peu partout et remplissent des fonctions parlementaires, comme le font les députés des autres partis. Si nous commençons ces manigances au sujet du quorum, nous allons gaspiller l'argent des contribuables.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Un député a demandé s'il y avait quorum. Le député à qui j'ai donné la parole ensuite veut, semble-t-il, amorcer un débat.

M. Reed: La période où la Chambre a été paralysée par l'absence de quorum a probablement accru de 100 000 \$ la dette nationale.

Je serai bref. Le député a parlé d'une dictature de quatre ans si le gouvernement réussissait à maintenir la discipline parmi ses députés de l'arrière-ban. Le député devrait savoir que notre gouvernement a été élu dans le cadre du processus le plus démocratique au monde et même s'il peut penser que ces élections ont conduit à une dictature, je tiens à lui dire qu'il se trompe lourdement. Il devrait comparer ce qui se passe au Canada avec la situation dans n'importe quel autre pays avant de porter des accusations de ce genre.

Je peux lui garantir que tous les députés de l'arrière-ban sont tout à fait unis sur cette question et, en tant que député du Grand Toronto ou de la périphérie, dont les électeurs travaillent à l'aéroport Pearson, dans des entreprises connexes à cet aéroport ou encore pour des compagnies aériennes et le reste, je considère qu'il est très important que ce projet de loi aboutisse.

M. Gouk: Monsieur le Président, la dictature est un régime où les gens au pouvoir peuvent agir comme bon leur semble. C'est exactement ce qui se passe dans le cas présent. Chaque fois qu'il y a un parti majoritaire, c'est l'équivalent d'une dictature temporaire. Ce peut être une dictature bienveillante si les politiques